

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 19 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DPE 32** Subvention (17.000 euros) à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses quatre projets en lien avec l'eau à Paris.

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'autoriser le versement d'une subvention de 17.000 euros à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses projets « Université de l'eau bien commun (UPEBC) », « Écolo c'est économe », « Université Bleue » et « L'eau, pour découvrir, apprendre et échanger » ;

Vu l'avis du conseil du 5<sup>ème</sup> arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 6<sup>ème</sup> arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement en date du 31 octobre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement en date du 5 novembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement en date du 9 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement d'une subvention de 17.000 euros à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses projets « Université de l'eau bien commun (UPEBC) », « Écolo c'est économe », « Université Bleue » et « L'eau, pour découvrir, apprendre et échanger ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée en section d'exploitation du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur l'exercice 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**